**Zeitschrift:** L'instruction publique en Suisse : annuaire

**Band:** 37/1946 (1946)

**Artikel:** Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la

Suisse romande

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-113328

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# TROISIÈME PARTIE

# Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande

Elle s'est réunie le 14 juin 1946 à Neuchâtel, pour sa séance annuelle, dans une des salles des commissions du Laboratoire suisse des recherches horlogères.

M. Paul Perret, ancien conseiller d'Etat, président de la Conférence de 1932 à avril 1946, salua les participants et tout spécialement les nouveaux chefs des Départements de l'instruction publique de Genève et Vaud, MM. Picot et Jaquet, et excusa l'absence de M. le conseiller d'Etat Feldmann, de Berne, retenu en cette ville par les devoirs de sa charge, et celle de MM. les anciens conseillers d'Etat Rudolf, de Berne, et Adrien Lachenal, de Genève, que des raisons personnelles ont empêchés de se joindre à leurs collègues. Chacun le regretta, car c'eût été l'occasion de prendre congé d'eux et de rappeler les droits qu'ils ont à la reconnaissance et à l'estime des membres de la Conférence et des écoles de la Suisse romande en général.

Puis se posa la question de la présidence de la Conférence qui, jusqu'alors, avait toujours été attribuée au canton de Vaud. Sur proposition de M. le conseiller d'Etat Brandt, appuyée par M. le conseiller d'Etat Pitteloud, la Conférence unanime se prononça pour le maintien du canton de Vaud à cette présidence.

En prenant possession de cette fonction, M. le conseiller d'Etat Edmond Jaquet remercia de la marque d'amitié et de confiance donnée ainsi en sa personne au canton de Vaud et souhaita une très cordiale bienvenue à M. le conseiller d'Etat Planta, chef du Département de l'instruction publique du canton des Grisons. Ce canton, désormais, fera partie de la Conférence romande. M. Planta, tout en remerciant pour l'aimable accueil dont il

était l'objet, se déclara heureux et fier d'être à la Conférence le premier représentant d'un canton qui, sur une population de 130 000 habitants, en compte 22 000 de langue italienne et 44 000 de langue romanche.

M. le conseiller d'Etat *Pitteloud* se fit l'interprète de la Conférence en exprimant à M. Paul Perret sa reconnaissance unanime pour la façon distinguée dont il l'a dirigée pendant quinze ans.

Suivant à l'ordre du jour, la Conférence entendit la lecture du rapport de M. Louis Jaccard, rédacteur de l'Annuaire de l'instruction publique en Suisse, sur l'ouvrage publié en 1945. Elle en prit acte avec remerciements à son auteur et adopta les comptes de 1945 et le budget de 1946 relatifs à cette publication dont l'utilité et l'intérêt sont incontestables.

Après un exposé de M. H. Grandjean, secrétaire au Département de l'instruction publique de Genève, la Conférence admit à l'unanimité la proposition d'une convention intercantonale posant en principe que les bourses d'études délivrées à des élèves ou étudiants de conditions modestes seront désormais à la charge des cantons de domicile. Le procès-verbal de la séance de ce jour tiendra lieu de convention et fera foi.

M. le conseiller d'Etat Brandt appela l'attention sur l'intérêt que présenterait pour nos établissements scolaires l'organisation dite « Pour l'Art », de M. le professeur Berger, à Lausanne, dont le but est de permettre aux écoles d'avoir l'occasion de développer les connaissances artistiques des élèves par l'abonnement à des reproductions d'œuvres de valeur mises en circulation auprès des écoles. Pour un prix modique, M. Berger offre à tout établissement qui le désire un certain nombre de reproductions fort bien faites d'œuvres d'art célèbres de tous les pays et de toutes les époques.

Après échange de vues sur cette intéressante communication, la Conférence décida d'encourager l'œuvre entreprise par M. Berger.

Le développement sans cesse accru de l'Ecole polytechnique fédérale et l'augmentation considérable des charges financières qui en résulte pour la Confédération furent l'occasion, pour M. Brandt, de demander à la Conférence romande si elle n'estimait pas qu'elle devrait, dans l'intérêt de l'avenir des universités cantonales, intervenir auprès de l'autorité fédérale dans le même sens que l'a fait M. Adrien Lachenal auprès du Conseil national, pour obtenir qu'à cet égard, l'argent de la Confédération ne circule pas à sens unique, mais coule au moins en partie vers nos Universités.

Au cours de la discussion qui suivit cet exposé, l'avis fut émis qu'il y aurait lieu de voir tout d'abord s'il serait bien opportun que nos Universités sollicitent l'aide financière de la Confédération, avec toutes les conséquences que cela peut comporter.

Tout en admettant les exigences qu'impose à la Confédération l'extension de l'E.P.F., la Conférence se mit d'accord pour constater avec regret l'emprise de la haute école des bords de la Limmat dans certains domaines qui sembleraient devoir lui rester étrangers. Elle se prononça donc en faveur d'une action ayant pour but la défense des Universités cantonales et d'une entente à cet effet avec les cantons universitaires de Bâle, Zurich et Saint-Gall.

Un projet de nouveau programme pour les examens en vue de l'obtention du diplôme intercantonal romand pour l'enseignement du français à l'étranger lui étant soumis, la Conférence l'admit après explications données par M. Marius Perrin, chef du Service de l'enseignement secondaire, à Lausanne.

A la suite du Congrès de l'enseignement élémentaire de la musique à La Chaux-de-Fonds en 1945, une commission de travail avait été désignée pour continuer l'étude des questions abordées dans ce congrès. Cette commission ayant demandé aux cantons romands une participation financière pour lui permettre la poursuite de ses travaux, la Conférence a pris acte du fait que cette commission n'a pas encore daigné communiquer le plan financier que son Bureau lui avait demandé à plusieurs reprises.

Sur proposition de M. le conseiller d'Etat *Picot*, il fut décidé que la prochaine réunion de la Conférence aura lieu à *Genève* en juin 1947, celle de 1948 étant envisagée déjà et, selon un vœu émis par M. *Planta*, se tiendra dans les Grisons.

Dans l'ordre du jour de la Conférence de Neuchâtel figurait celui de la séance que la Commission administrative du Glossaire des patois romands tint, selon l'usage, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Brandt.

aux recettes	The state of the s	enses										19.064,96
laigeant ainsi un définit de En 699 19	aux rec	ettes									>>	18.376,84
laissant anisi un dencit de	laissant	ainsi	un	de	fic	it	de				Fr.	688,12

M. le directeur Jaberg résuma son rapport sur l'activité des auteurs du Glossaire en 1945 et saisit cette occasion pour remercier les cantons romands d'avoir bien voulu augmenter leurs subventions dont le montant global a passé de Fr. 6935.— en 1945 à Fr. 10 500.— en 1946. Mais cet effort doit être poussé plus loin pour permettre d'assurer la publication des fascicules au cours des prochaines années. Des démarches à cet effet seront faites auprès du Département fédéral de l'intérieur.

Le projet de budget pour 1946 qui prévoit un total de dépenses de . . . . . . Fr. 29.500,— un total de recettes de . . . . . . . . » 23.600,— Déficit . . . . Fr. 5.900,—

a été adopté en fin de séance. M. Brandt, président de la Commission administrative, leva cette dernière après avoir chaleureusement remercié M. Jaberg pour le courage, le dévouement et la compétence qu'il apporte à la direction du Glossaire.

### XXVIe congrès pédagogique romand

Delémont, la petite cité située au pied d'un des contreforts du Mont-Terrible, reçut les 5 et 6 juillet 1946, avec la cordialité qui est une des qualités maîtresses de nos populations jurassiennes, les quelque 500 instituteurs romands qui avaient répondu à l'appel du comité central de la S. P. R. Depuis 1928, notre petite patrie n'avait pas eu ce plaisir et cet honneur.

Assemblée des délégués. — Le vendredi 5 juillet, par un temps maussade, les délégués des cantons romands prirent contact en la rustique auberge du Vorbourg, à quelques minutes de la ville. L'assemblée fut conduite avec autorité par l'actif président de la Romande, M. le Dr Charles Junod; un copieux ordre du jour fut liquidé. Pour une période de quatre ans, le sort de la Romande sera remis entre les mains de la section vaudoise. Le nouveau comité central sera constitué de la manière suivante: président M. Michel Robert; secrétaire M. Chevalley Alexis; vice-présidents MM. Chapuis François et Pulfer André. MM. Serex, La Tour-de-Peilz, trésorier, et Chabloz, Lausanne, rédacteur de l'Educateur, ont été confirmés à leurs postes par acclamations. M. Charles Grec,